



COURRIER ARRIVÉ

25 NOV. 2020

Autorisations d'Urbanisme

DDT 86  
Pole urbanisme  
20 rue de la Providence BP 80523  
86020 Poitiers Cedex

A l'attention de Martine BONNEAU

Bordeaux, le 23 novembre 2020

L/RAR : 1A 180 418 4079 0

Réf. : COS 05715 HLCA 2020

Objet : PC 086 194 20 X0083 - COE 08622

Affaire suivie par : Anne-Florence CHAILLOU - LISEA Foncier - anne-florence.chailou@lisea.fr

Madame,

Par courrier réceptionné le 3 novembre 2020, vous sollicitez notre avis concernant le dossier cité en objet, relatif à l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol et de locaux techniques (transformateur et poste de livraison) route de Chardonchamp.

La présente demande fait suite au Cub 086194 19 X0821 auquel LISEA avait indiqué qu'un avis définitif sur le projet serait donné après vérification des conditions ci-dessous formulées :

- Qu'une étude d'éblouissement soit réalisée par le pétitionnaire afin de s'assurer qu'à aucun moment, les conducteurs de trains circulant sur la LGV SEA et sur le raccordement à la ligne classique de Migné-Auxances ne soient éblouis (cette étude portera pour les deux sens de circulation).
- Qu'une étude démontrant la non-interférence électromagnétique soit réalisée afin que le projet ne présente aucun risque de générer des interfaces avec les installations GSM-R (installations chargées d'assurer la sécurité des circulations sur la LGV et le raccordement). Le mât est situé rue de gratte Loup à Migné-Auxances.
- Que l'écoulement des eaux pluviales des emprises ferroviaires ne devra pas être modifié.
- Qu'il ne sera toléré sur le domaine ferroviaire aucun rejet, déversement ou infiltration d'eau de toute nature.

Après étude de l'ensemble des pièces annexées au PC 086 194 20 X0083, notre avis est réputé donné **favorable**.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Hervé LE CAIGNEC  
Président

Copie : MESEA / SYSTRA Foncier /SNCF-R